|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | F  CAJ/70/4 Add.  ORIGINAL : anglais  DATE : 25 septembre 2014 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES | | |
| Genève | | |

Comité administratif et juridique

Soixante‑dixième session  
Genève, 13 octobre 2014

additif aux “dénominations variétales”

Document établi par le Bureau de l’Union  
  
Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

Le présent additif vise à inviter le Comité administratif et juridique (CAJ) à examiner une proposition émise par le Groupe de travail chargé d’élaborer des propositions relatives à un instrument de recherche de l’UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale (WG‑DST) concernant une étude test visant à mettre au point un instrument de recherche efficace pour les dénominations.

# RAPPEL

À sa première réunion, tenue à Genève le 3 septembre 2014, le WG‑DST a rappelé que le CAJ avait prévu que la première étape consisterait à examiner les modes de recherche déjà disponibles dans l’onglet Recherche de dénomination de la base de données PLUTO ainsi qu’à examiner les modes de recherche utilisés dans d’autres situations susceptibles de fournir une autre base à un instrument de recherche de l’UPOV de similarité (voir le paragraphe 45 du document CAJ/68/11 “Compte rendu”).

Le WG‑DST est convenu que la fonction d’un instrument de recherche de similarité devrait être d’identifier les dénominations similaires aux dénominations existantes dans la mesure où elles nécessiteraient un examen individuel supplémentaire avant de décider si la dénomination était (suffisamment) différente des dénominations existantes (voir l’article 20.2) de l’Acte de 1991 et l’article 13.2) de l’Acte de 1978 et de la Convention de 1961). Pour une efficacité maximale, l’instrument devrait supprimer autant de dénominations différentes que possible, réduisant ainsi le nombre de dénominations nécessitant un examen individuel, sans “omettre” aucune dénomination qui ne serait pas considérée comme (suffisamment) différente d’une dénomination existante.

Le WG‑DST a noté qu’il serait possible d’utiliser de puissantes méthodes de calcul pour identifier un algorithme de recherche si des données empiriques suffisantes pouvaient être fournies sur la similarité des dénominations.

Sur cette base, le WG‑DST est convenu que, pour commencer, il serait essentiel de mettre sur pied une étude des résultats souhaités concernant la similarité d’un ensemble de dénominations variétales à titre de test. Le plan de l’étude est détaillé dans les paragraphes ci‑après.

Le WG‑DST est convenu à sa première réunion que le CAJ, à sa soixante‑dixième session, devrait être invité à examiner si la possibilité de participer à l’étude devait être offerte à tous les membres de l’Union, ou si elle devait être limitée aux membres du WG‑DST.

# ÉTUDE

Les participants à l’étude seront invités à recenser les dénominations qui devraient être considérées par un instrument de recherche de similarité comme étant suffisamment similaires à une dénomination “test” pour nécessiter un examen individuel supplémentaire, c’est‑à‑dire que toutes les autres dénominations pourraient être considérées comme suffisamment différentes des autres dénominations.

Aux fins de cette étude, une série de données sur les dénominations contenant au moins toutes les dénominations figurant dans la base de données PLUTO et une série de dénominations “test” sera fournie. Les participants seront invités à établir une liste des dénominations qui devraient être considérées comme étant similaires pour chacune des dénominations “test”.

Les participants auront la possibilité d’utiliser la totalité des outils existants sur le site Web de la base de données PLUTO de l’UPOV pour faciliter la découverte de dénominations similaires dans la série de données sur les dénominations (facteur de similarité [moteur de recherche de l’OCVV], mode “flou”, “phonétique”, “contient”, “commence”, “finit”). Ils seront aussi encouragés à créer d’autres dénominations similaires qui devraient être considérées par un instrument de recherche comme étant similaires à cette fin pour couvrir d’éventuelles dénominations similaires qui ne figurent pas dans la série de données.

Une circulaire (circulaire UPOV E‑14/222 du 10 septembre 2014) a été adressée aux membres du WG‑DST avec une demande visant à proposer des classes de dénomination et des dénominations test pour l’étude.

La circulaire E‑14/222 invitait les membres du WG‑DST à proposer les informations suivantes pour servir de base à l’étude test :

1. classes de dénomination qui devraient figurer dans l’étude

(voir le document UPOV/INF/12/4);

1. dénominations “test”.

Pour que l’étude soit efficace, elle devrait englober plusieurs conventions de dénomination dans différentes plantes/espèces (soit un éventail de classes de dénomination) et fournir des données suffisantes en termes de dénominations examinées (il devrait ainsi y avoir un nombre suffisant de dénominations test et l’étude ne devrait pas se fonder sur des classes de dénomination présentant un petit nombre de dénominations). Les dénominations sont utilisées à titre de test et peuvent être réelles ou hypothétiques. Afin de faciliter le processus de sélection, un extrait des classes de dénomination avec le plus grand nombre de demandes par groupe de travail technique a été fourni, de même qu’un extrait du nombre de demandes pour tous les genres et espèces figurant dans la base de données PLUTO.

Il a été indiqué qu’il serait utile de préciser les motifs des propositions (classes de dénomination et dénominations test) afin de mieux regrouper les propositions émises par différents membres du WG‑DST.

Il était demandé aux membres du WG‑DST de présenter leurs propositions relatives aux classes de dénomination et aux dénominations test au Bureau de l’Union d’ici au 26 septembre 2014. Un compte rendu des suggestions faites par les membres du WG‑DST sera présenté à la soixante‑dixième session du CAJ.

Le CAJ voudra peut‑être examiner la question de savoir si la possibilité de participer à l’étude test, comme expliqué aux paragraphes 7 à 13, devrait être offerte à tous les membres de l’Union ou si elle devrait être limitée aux seuls membres du WG‑DST.

Le CAJ est invité à étudier la question de savoir si la possibilité de participer à l’étude test visant à élaborer un instrument de recherche efficace pour les dénominations devrait être offerte à tous les membres de l’Union ou si elle devrait être limitée aux membres du WG‑DST.

[Fin du document]